

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT
Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT
NANTES
CANTON
SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi sept avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Mathilde LALART	donne procuration à	Mme Sandrine FOUILLÉ
Mme Laure PALISSE	donne procuration à	Mme Charline TANGUY
M. Alban VARUTTI	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Jean-Sébastien GUITTON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

18. DCM2026S3N18 – Gestion Urbaine et Sociale de Proximité du quartier de Plaisance – Désignation des membres au comité de pilotage

Monsieur le Maire rapporte :

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) se déploie sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville depuis 2002. Elle propose une démarche innovante d'amélioration du cadre de vie, en structurant le partenariat local autour d'objectifs partagés et participe au processus de qualification des quartiers.

La convention-cadre régit le fonctionnement de la GUSP, ses objectifs et les enjeux prioritaires du cadre de vie sur le territoire de Nantes Métropole. Elle engage tous ses signataires : Nantes Métropole, les communes de Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, les 8 bailleurs sociaux ayant du patrimoine en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), l'État, dans une action partenariale sur le cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

La nouvelle convention cadre 2025-2030 a été approuvée par délibération du 16 décembre 2024. Son article 3 définit le périmètre d'intervention de la GUSP sur les 15 quartiers Politique de la Ville (QPV). A ce titre, le quartier de Plaisance figure parmi les territoires cibles.

La convention pour la GUSP pour le quartier de Plaisance fixe dans son article 3 la représentation de la Ville d'Orvault au comité de pilotage :

- Le maire,
- L'adjoint en charge de la Politique de la Ville,
- L'adjointe en charge de la Cohésion Sociale,
- L'adjoint en charge des relations avec les Citoyens,
- Un élu des minorités.

DECISION

VU la délibération DCM2024S5N04 du 16 décembre 2024,

VU la convention GUSP pour le quartier de Plaisance 2025-2030,

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORTE** que la désignation des membres du Conseil municipal au sein de cette instance soit prononcée à main levée, conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;

— **DESIGNE :**

- Monsieur Lionel AUDION titulaire, liste de la minorité
 - Madame Dominique VIGNAUX suppléante, liste de la minorité
- en qualité de membres du comité de pilotage.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 8 avril 2026

Pour le Maire

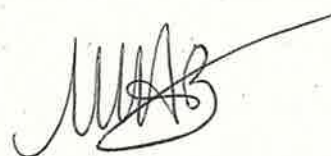
Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Moïra ASSES

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 08 AVR. 2026

Et par publication le : 08 AVR. 2026

